



Tarification Clients Professionnels au 1^{er} avril 2025

(Édition actualisée sur la base d'évolutions réglementaires intervenues courant 2025)

CCF

Conditions générales applicables aux principales opérations des clients Professionnels

Cette brochure présente la tarification de nos principaux services dédiés aux Professionnels à compter du 1^{er} avril 2025

Conformément aux règles applicables aux opérations bancaires et financières, la majorité des commissions, intérêts et frais est exonérée de TVA, sauf ceux signalés par le symbole **TVA**.

Lorsque la TVA est due, il convient d'ajouter au montant HT des commissions et frais, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à la connaissance de nos clients dans les nouvelles brochures mises à disposition en agence ou par tout autre moyen.

2

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes, et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

Cette édition du 30 novembre 2025 intègre des nouvelles dispositions réglementaires et des changements de dénomination de l'un de nos assureurs partenaires :

- Mise à jour de la dénomination sociale, des noms de produits et des mentions légales de HSBC Assurances devenu KOREGE le 31 octobre 2025 (pages 18 et 19),
- Entrée en application, le 13 novembre 2025, de la Loi n°2024-415 visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur successions (page 3).

Nouvelle réglementation sur les frais bancaires dans le cadre d'une succession

Entrée en vigueur le 13 novembre 2025 de la loi n°2025-415 et décret d'application n°2025-813 (articles L.312-1-4-1 et D.312-1-3 du Code monétaire et financier)

Objectif de la réforme

Cette nouvelle réglementation vise à **réduire et encadrer les frais bancaires** appliqués lors du règlement d'une succession. Elle introduit des **conditions de gratuité et un plafonnement des frais** lorsque la gratuité ne s'applique pas.

Principe de gratuité sous conditions

Aucuns frais ne pourront être prélevés sur les opérations portant sur les comptes de dépôt, les comptes sur livret et les produits d'épargne réglementée (Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Epargne Populaire, Plan d'Epargne Populaire, Livret Jeune, Compte d'Epargne Logement, Plan d'Epargne Logement) du défunt, dans les situations suivantes :

- **L'héritier justifie de sa qualité d'héritier** en fournissant un acte de notoriété ou une attestation signée par l'ensemble des héritiers, conformément à l'article L.312-1-4, 5e alinéa du Code monétaire et financier, **et le dossier ne présente pas de « complexité manifeste »**, selon les 5 critères définis à l'article D.312-1-3, 1^o du Code monétaire et financier. Les critères de complexité manifeste sont, par exemple : l'absence de descendants en ligne directe, la présence d'un contrat immobilier en cours..
- **Le montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne du défunt** est inférieur à 5 910 € (ce seuil sera révisé chaque année en fonction de l'inflation).
- Lorsque le défunt est un mineur.

Plafonnement des frais dans les autres situations

Si les conditions de gratuité ne sont pas réunies, des frais peuvent être appliqués, **mais dans une limite strictement encadrée** : ces frais ne peuvent excéder 1 % du montant total des soldes des comptes de dépôt et de la valorisation des produits d'épargne du défunt et leur montant est **plafonné à 850 €** (montant révisé chaque année en fonction de l'inflation).

Sommaire

6 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue et suivi de compte
- Services en agence
- Services extra-bancaires

7 Banque à distance

- Consultation et gestion de vos comptes
- Télétransmission - échanges de fichiers

8 Vos encaissements

- Encaissement par cartes (Monétique)
- Réception d'un virement
- Prélèvements télétransmis
- Effets (LCR / BOR)
- Dates de valeur pour les opérations domestiques

9 Vos moyens et opérations de paiement

- Cartes
- Dates de valeur pour les opérations domestiques

10 Virements

- Prélèvements SEPA (dont TIP SEPA)
- Chèques
- Effets (LCR / BOR)

11 Autres opérations internationales

- Chèques et Effets

12 Offres groupées de services

- Conventions CCF Pro et CCF Pro+

13 Services bancaires de base

14 Irrégularités et incidents

- Commission d'intervention
- Commissions particulières
- Incidents de paiement

15 Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions

- Découverts autorisés
- Crédits professionnels
- Conditions d'arrêtés
- Cautions délivrées

16 Épargne et placements financiers

- Conseil en investissement et transmissions d'ordres
- Ordres de Bourse - Compte-titres ordinaire
- Frais sur les Organismes de Placement Collectif - hors ETF

17 Droits de garde TVA

- Autres frais
- Frais sur Opérations sur titres (OST)
- Gestion de portefeuille sous mandat **TVA**
- Relevés de portefeuille **TVA**
- Épargne retraite et salariale

18 Assurances et prévoyance

- Protection des personnes
- Protection des biens

19 Produits n'étant plus commercialisés

- Conventions
- Assurances et prévoyance

20 Résoudre un litige

- Vos interlocuteurs

CCF



5

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte - clôture de compte	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence CCF	GRATUIT
Droit au compte - services bancaires de base (article L312-1 du Code monétaire et financier)	GRATUIT

Relevés de compte

Mensuel (papier ou e-relevé) ⁽¹⁾	GRATUIT
Bimensuel (papier)	10 €/mois
Journalier (papier)	40 €/mois

Tenue et suivi de compte

Pour toute autre nature de sociétés frais de tenue de compte actif ⁽²⁾	à partir de 16 €/mois
Pour les associations et les SCI familiales et patrimoniales	2,40 €/mois
Commission d'actualisation administrative TVA	à partir de 90 €/an
Frais de tenue de compte inactif ⁽³⁾	2,50 €/mois

Services en agence

Retrait d'espèces en agence CCF	GRATUIT
Versement d'espèces en agence proposant ce service uniquement	nous consulter
Frais de recherche de document ⁽⁴⁾ TVA	à partir de 8,37 €
Lettre d'honorabilité TVA	50 €
Information des commissaires aux comptes TVA	150 €

Dossiers successoraux

Frais de succession (personne physique)	0,90% de l'actif min. 150 € / max. 950 €
Frais de tenue de compte inactif (succession) ⁽⁵⁾	30 € par an Les comptes et prestations ainsi que les opérations y afférents se verront appliquer les tarifs ⁽⁵⁾ de la présente brochure.

Frais de location de coffre-fort - Cotisation annuelle **TVA**

Jusqu'à 25 dm ³	125,83 €
Au-delà de 25 et jusqu'à 100 dm ³	210 €
Au-delà de 100 et jusqu'à 300 dm ³	388,33 €
Plus de 301 dm ³	735 €
Hors norme ⁽⁶⁾	2 730 €

Services extra-bancaires

- JEDECLARE.COM : solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

Frais d'adhésion	GRATUIT
------------------	----------------

- SO'BANK : solution d'échange de données par télétransmission permettant la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

Frais d'adhésion	GRATUIT
------------------	----------------

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Sauf pour les détenteurs de convention CCF Pro ou CCF Prot. (3) Inactivité au sens de l'article L312-19 du Code monétaire et financier. A concurrence du solde disponible sur le compte. Exonération des détenteurs « Services Bancaires de Base », et des comptes et livrets d'épargne bancaire réglementée (Livret A). Les comptes titres inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs. (4) Pour les recherches importantes, devis possible sur demande. (5) Application du tarif « agence » en cas de tarifs différenciés par canal. (6) Coffre au format spécifique (grande hauteur ou grande profondeur).

Banque à distance

Consultation et gestion de vos comptes

Frais d'utilisation des services de banque à distance par Internet, mobile et téléphone⁽¹⁾

Pour les personnes morales ⁽²⁾	10 €/mois
Pour les entrepreneurs individuels	4 €/mois
Pour les associations	2,50 €/mois
Pour les SCI familiales et patrimoniales	GRATUIT

Accès à :

L'application mobile « Mes comptes Pro CCF » ⁽³⁾ (pour iOS et Android)	
L'espace sécurisé « Espace Client Pro CCF »	en ligne sur ccf.fr
Centre de Relations Clients	01 55 69 74 74 ⁽⁴⁾

» Nos conseillers à distance sont à votre disposition
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30⁽⁵⁾.

Télétransmission - échanges de fichiers **TVA**

Abonnement au transfert de fichiers web	Dans le sens Banque à Client	23 €/mois
	Dans le sens Client à Banque	GRATUIT
EBICS T	EBICS Transport est le canal de télétransmission avec signature disjointe	45 €/mois
EBICS TS	EBICS Transport et Signature est le canal de télétransmission avec signature jointe par certificat	50 €/mois
EBICS TS	Commande d'une clé numérique 3skey pour EBICS TS	nous consulter
Frais de changement de signataires autorisés		GRATUIT



(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. **(2)** Incluant les SCI d'entreprises. **(3)** Disponible dans l'App Store d'Apple et le Play Store de Google. Pour votre sécurité, nous vous conseillons de télécharger et d'installer l'application mobile « Mes Comptes Pro CCF » uniquement depuis ces deux magasins d'applications officiels. **(4)** Prix d'un appel local. Composez le +33 1 55 69 74 74 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs). **(5)** Hors jours fériés.

Vos encaissements

Encaissements par cartes (Monétique)

Abonnement contrat monétique d'encaissement	nous consulter
Commissions d'encaissement	nous consulter
Location de TPE TVA	à partir de 29 € HT/mois ⁽¹⁾
La location comprend l'installation, l'assistance téléphonique 6 jours sur 7 et la maintenance sur site ⁽²⁾	
Autres frais	
Ressaisie manuelle de ticket TPE	1,75 €/ticket

Reception d'un virement

Virement SEPA ⁽³⁾ occasionnel ou permanent reçu	GRATUIT
(standard ou instantané)	
Virement non SEPA ⁽³⁾⁽⁴⁾ reçu	20 €

Virement non SEPA ⁽³⁾ reçu incomplet	15 €
---	------

Prélèvements télétransmis

Frais de prélèvements remis en nombre	SEPA	SEPA inter-entreprises
Remise télétransmise via EBICS ou via les services de Banque à distance		3,35 €
Frais par Prélèvement télétransmis via EBICS	0,28 €	0,35 €
Frais par Prélèvement télétransmis via transfert de fichiers web	0,10 €	0,15 €
Avis de prélèvement remis à l'encaissement retourné impayé		15 €

Effets (Lettre de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Commissions sur effets remis

Remise LCR télétransmise	1,70 €
LCR télétransmise via EBICS	0,40 €/effet
LCR saisie par transfert de fichiers web	0,25 €/effet
Commission d'envoi à l'acceptation	
Retour d'impayé	
Effet réclamé / prorogé	
Changement de domiciliation	
Changement de nominal	
Basculement de mode	

20 €/événement

» L'encaissement d'effet ne peut être remis que par support dématérialisé.

Dates de valeur pour les opérations domestiques

Versement d'espèces	J
Remise de chèques	J (faite en Automate multifonctions ⁽⁵⁾ , excepté si crédit après encaissement)
Virement SEPA reçu	J
Remise d'effet LCR/BOR : encaissement à échéance ou « escompte valeur »	4 jours calendaires après l'échéance
Remises TPE suite à télécollecte	J+1

(1) Selon le type de TPE et le type d'abonnement choisi (avec engagement sur 36 mois ou non). (2) Le numéro de l'assistance est le 09 68 90 01 68 (prix d'un appel local) de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h du lundi au vendredi (sauf le jeudi reprise à 15h30) et de 8h30 à 12h30 le samedi. (3) Définition : se référer à la page 9. (4) Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change. (5) Les remises de chèques réalisées via les autres canaux dépendent des délais techniques d'encaissement ainsi que du type d'encaissement : sauf bonne fin ou crédit après encaissement.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte (par mois)

Carte Visa Gold Business

- Débit différé 12 €
- Débit immédiat 12 €

Carte Visa Business

- Débit différé 4,50 €
- Débit immédiat 4 €

Opérations diverses

Réfection de carte 15,50 € / opération

Réédition du code confidentiel 9,50 € / opération

Frais d'envoi de carte de débit

- Courrier simple GRATUIT
- Autres (DHL, Courrier Recommandé, Chronopost...) Aux frais réels

Frais d'opposition (blocage) de la carte⁽¹⁾ GRATUIT

(néanmoins l'édition de la nouvelle carte est à vos frais, cf. « Réfection de carte » sur la même page)

Activation/désactivation des fonctionnalités

- Sans contact GRATUIT
- Blocage et alerte hors Europe (Géo-blocking, Géo-alerting) GRATUIT
- Blocage temporaire de la carte GRATUIT
- Protection Internet (blocage des données de la carte pour la réalisation de paiements sur Internet) GRATUIT

Opérations en euros

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets⁽²⁾ :

- du CCF GRATUIT
- d'une banque autre que le CCF⁽²⁾ 1 € au-delà du 4^e retrait/mois

Paiements par carte GRATUIT

Opérations autres devises

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans un autre établissement⁽²⁾ 3,05 €⁽³⁾ par retrait + 2,90 %⁽⁴⁾

Paiements par carte 2,90 %⁽⁴⁾

Services liés au paiement

- Apple Pay⁽⁵⁾  GRATUIT⁽⁶⁾
- Securpay⁽⁷⁾  GRATUIT⁽⁸⁾

Dates de valeur pour les opérations domestiques

Retrait d'espèces	J
Débit de chèque	J
Virement SEPA émis	J
Paiement de prélèvement	J
Paiement d'effet domicilié	1 jour calendrier avant la date de règlement

(1) Sauf frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive, cf. page 13. (2) Hors frais perçus par l'administrateur du distributeur local. (3) Frais de traitement de l'opération.

(4) Du montant brut de la transaction correspondant aux frais de conversion monétaire facturés par le CCF, hors frais de conversion monétaire perçus par Visa. (5) Apple Pay est une marque d'Apple Inc. Cartes éligibles : Visa Business et Visa Gold Business. (6) La gratuité du service ne vous exonère pas de frais sur les transactions cartes dans une autre devise que l'euro. (7) Cartes éligibles : Visa Business et Visa Gold Business. (8) La gratuité de la génération des cartes virtuelles Securpay ne vous exonère pas des frais liés aux paiements par carte dans une autre devise que l'euro.

Virements

Virement SEPA : opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA (voir ci-contre) - Seule option de frais possible : « share »⁽¹⁾⁽²⁾.

Virement non SEPA : opération libellée en devises ou en euro hors zone SEPA. Tout virement peut supporter des frais en fonction de l'option choisie : ben, our ou share⁽¹⁾⁽²⁾. En cas de virement avec change, aucune commission de change ne sera prise.

Le cours de change correspond au prix d'échange de la devise au moment de l'exécution de la transaction majorée d'une marge variable selon le montant de l'opération et de la devise traitée.

Émission d'un virement⁽³⁾

Canal	SEPA			Non-SEPA ⁽⁴⁾		
	Occasionnel		Permanent ⁽⁵⁾	Occasionnel	Permanent	
	Standard	Instantané				
Banque à distance ⁽⁶⁾	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	12,50 €		
				non disponible		
Messagerie sécurisée Agence Centre de Relations Clients	5 € (courant 2026)	5 € (courant 2026)	1,10 €	0,10 % (min. 25 €)		

Frais de correspondant(s) pour virements Non SEPA⁽⁷⁾ 20 €

(1) « Share » : les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque. « ben » : frais à la charge du bénéficiaire ; « our » : frais à la charge de l'émetteur. (2) Liste des devises qui n'ont que l'option SHARE disponible : Lev bulgare (BGN), Dirham des Emirats (AED), Kuna croate (HRK), Roupie indonésienne (IDR), Won (KRW), Peso (MXN), Peso philippin (PHP), Nouvelle livre roumaine (RON), Riyal d'Arabie Saoudite (SAR), Baht thaïlandais (THB) et Lire turque (TRY). (3) Pour des questions de sécurité, vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué au CCF pour finaliser l'opération. Dans ce cas, le virement est facturé au prix du virement initié en agence. (4) Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change. (5) Frais de mise en place gratuits, frais par virement. (6) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (7) Quand mode « our » (tous frais payés par le donneur d'ordre), s'ajoute aux frais d'émission. (8) La zone euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie.

Frais d'émission de virements remis en nombre (frais par virement)

	SEPA	Non-SEPA
Remise télétransmise ou via transfert de fichiers web		3,35 €
Virement télétransmis via EBICS	0,22 €	0,10 % (min. 25 €)
Virement passé via les services de Banque à distance	0,10 €	0,10 % (min 25 €)
Frais de rejet (par remise)	14,10 €	-
Virement incomplet	-	15 €

» **Pays de la zone euro⁽⁸⁾** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays de l'Union européenne (UE) : pays de la zone euro et Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède, Tchéquie.

Pays de l'Espace économique européen (EEE) : pays de l'Union européenne et Islande, Liechtenstein, Norvège.

Pays de la zone SEPA (Single EURO Payments Area) : pays de l'Espace économique européen et Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, les îles Jersey, Guernesey et de Man, la principauté d'Andorre, l'Etat de la Cité du Vatican, Monténégro, Albanie.

Frais d'émission d'un virement spécifique

	SEPA	Non-SEPA
VSOT ⁽¹⁾ passé en agence	10 €	0,10% (min. 25 €)
VSOT ⁽¹⁾ passé par les services de Banque à distance	5,50 €	-
VSOT ⁽¹⁾ télétransmis via EBICS	3,95 €	6,70 €
Virement urgent ⁽²⁾ (uniquement disponible en agence)	5,50 € + 0,10 % (min. 25 €)	

Prélèvements SEPA (dont TIP SEPA)

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement **GRATUIT**

Frais par paiement de prélèvement **GRATUIT**

Opposition sur prélèvement⁽³⁾ 13 €

Chèques

Commande et délivrance de chéquier⁽⁴⁾ **GRATUIT**

Frais d'envoi de chéquier Frais postaux

Frais d'émission d'un chèque de banque⁽⁵⁾ 15 €

Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur 15 €

Lettre chèque nous consulter

Demande de copie de chèque **TVA** 8,33 € par chèque

Effets (Lettres de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Effet impayé 20 €

Effet rejeté 20 €

Demande de prorogation 20 €

Domiciliation non avisée 25 €

Echéance avisée **GRATUIT**

Echéance non avisée 25 €

Autres opérations internationales

Chèques et Effets

Les chèques payables à l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de la banque tirée, de change).

Opération d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, d'impayé 31 € par opération

Au crédit de votre compte

Commission d'encaissement 0,10 % de la transaction
min. 18 € / max. 105 €

Frais de port⁽⁶⁾ 25 €

Au débit de votre compte

Commission de règlement 0,15 % de la transaction
min. 35 €

Frais de transmission 5 €

Commission de change

Jusqu'à 75 000 € 0,055 %

Au-delà de 75 000 € nous consulter

Montant minimum de la commission de change 18 €

» Le cours de change correspond au prix d'échange de la devise au moment de l'exécution de la transaction majorée d'une marge variable selon le montant de l'opération et de la devise traitée. Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (ex. opérations en devises étrangères : remise de chèque en devises, les virements non SEPA en devises ne sont pas soumis à la commission de change ci-dessus).

(1) Virement spécifique orienté trésorerie. **(2)** Virement en valeur jour, en devise ou en euro, non éligible au système de paiement SEPA. **(3)** Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA, frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA. **(4)** Hors frais postaux, si envoi à domicile. **(5)** En euro uniquement. **(6)** Uniquement perçus en cas de remise de chèque traitée par la banque en « crédit après encaissement ».

Offres groupées de services

Conventions CCF Pro et CCF Pro+

» Les conventions CCF Pro et CCF Pro+ incluent un ensemble de services et prestations nécessaires à la gestion de votre activité professionnelle.

CCF Pro

Carte Visa Business⁽¹⁾ 17 €/mois

Gratuité des commissions suivantes :

- Frais de tenue de compte
- Accès à la banque à distance⁽²⁾

Gratuité des opérations suivantes :

- Virements SEPA occasionnels et permanents
- Opposition sur chèques et prélèvements
- Opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire
- Réfection de carte bancaire
- Retraits d'espèces illimités en nombre dans les distributeurs de billets en France et en euros⁽³⁾

CCF Pro+

Carte Visa Business⁽¹⁾ 25 €/mois

Carte Visa Gold Business⁽¹⁾ 30 €/mois

Gratuité des commissions suivantes :

- Frais de tenue de compte
- Accès à la banque à distance⁽²⁾
- Commission de mouvement
- Commission d'actualisation

Gratuité des opérations suivantes :

- Virements SEPA occasionnels et permanents
- Opposition sur chèques et prélèvements
- Opposition sur carte bancaire en cas de perte ou de vol
- Réédition du code confidentiel de votre carte bancaire
- Réfection de carte bancaire
- Retraits d'espèces illimités en nombre dans tous les distributeurs de billets en France et en euros⁽³⁾

» Pour connaître le détail des prestations d'assurance et d'assistance incluses dans les cartes Visa Business et Visa Gold Business, retrouvez les notices de ces cartes sur le site ccf.fr, rubrique « Professionnels ».

Services Bancaires de Base

Cotisation mensuelle **GRATUIT**

Ces services sont fournis GRATUITEMENT dans le cadre du DROIT AU COMPTE (articles L312-1 et D312-5-1 du Code monétaire et financier) :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt
- Les changements d'adresse
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture d'un relevé mensuel des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé en agences ou à distance
- L'accès à votre « Espace Client Pro CCF », abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques CCF
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique au sens de l'article D312-1-1 du Code monétaire et financier) : Carte Visa Business à débit immédiat et interrogation systématique
- L'émission de deux chèques de banque par mois
- La réalisation des opérations de caisse

Commissions d'intervention : le client bénéficiant de cette offre est exonéré des commissions d'intervention.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

» Somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Par opération (dans la limite de 80 € par mois) 8 €

Commissions particulières

Frais par saisie - attribution 100 €

Frais par saisie conservatoire 105 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 %
du montant dû au Trésor Public
(max. 100 €)

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur
non autorisé 20 €

Incidents sur chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾ :

• pour un chèque ≤ 50 € 30 €

• pour un chèque > 50 € 50 €

Chèque remis à l'encaissement retourné impayé
pour motif autre que sans provision 16 €

Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un chèque
sans provision⁽²⁾ 15 €

Frais pour un chèque payé
pendant la période d'interdiction bancaire 21 €

Frais à la suite d'une interdiction d'émettre des chèques
signalée par la Banque de France 30 €

Incidents sur cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
pour utilisation abusive 36 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision
de retrait de carte bancaire 30 €

Incidents sur effets

Frais par effet impayé⁽³⁾ 27 €

Incidents sur prélèvements

Frais de rejet de SEPA/TIP SEPA montant du prélèvement
pour défaut de provision⁽¹⁾
(max. 20 €)

(1) Le rejet de cette opération ne donnera lieu à la perception d'aucuns autres frais/commissions, de quelque nature que ce soit. (2) En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable ne seront pas perçus. (3) Les frais s'appliquent également en cas de rejet suite à une nouvelle présentation de la même opération.

Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions

Découverts autorisés⁽¹⁾

Frais de dossier pour mise en place	1 % du découvert demandé (min. 70 €)
Frais de renouvellement (frais fixes)	70 €

Crédits professionnels⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

hors crédits soumis aux dispositions relatives aux crédits immobiliers (articles L313-1 et suivants du Code de la consommation)

» Le Taux Effectif Global (TEG) est mentionné dans le contrat de crédit.

Frais d'étude des dossiers de crédit quelle que soit la durée	1 % du montant du crédit (min. 300 €)
Frais de dossier	1 % du montant du crédit (min. 250 €)
Emission d'un avenant	1 % du montant du crédit (min. 500 € / max. 1 000 €)
Frais de mainlevée des garanties associées	25 €
Forfait de prise de nantissement	170 €
Frais de changement de quantième, de compte de prélèvement	25 €/opération
Attestations diverses liées au prêt	30 €
Demande de décompte de remboursement anticipé	50 €
Lettre d'information annuelle aux cautions et/ou aux tiers garants (sûretés réelles pour autrui)	GRATUIT

Conditions d'arrêtés

Intérêts débiteurs

Taux d'intérêt

nous consulter

» **En euros** : ils sont calculés en fonction du taux de base⁽⁴⁾. A ce taux s'ajoute une majoration qui est fonction de la nature et de la durée du crédit, de la structure financière de l'entreprise cliente et du chiffre d'affaires réalisé.

» **Autres devises** : les intérêts sont calculés en fonction du taux journalier de la banque centrale du pays de la devise augmenté de la marge de la Banque.

Commission minimum forfaitaire d'utilisation

10 € par trim.

(si les utilisations débitrices des découverts sont < 400 €, en moyenne journalière, entre deux arrêtés d'agios débiteurs)⁽⁵⁾

Commission de mouvement

à partir de 0,10 %
(min. 30 €/trim.)

calculée sur les mouvements enregistrés au débit du compte

Commission sur le plus fort découvert

0,07 %/trim.
(max. 100 % des intérêts débiteurs)

Cautions délivrées

Frais d'étude

1 % du montant de la caution (min. 115 €)

Frais de rédaction de l'acte

1 % du montant de la caution (min. 115 €)

Frais de mise en jeu de la caution, de mainlevée sur caution

25 €/opération

Commission de risque annuelle

1,20 % à 2 % (min. 30 €)

(calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance)

Frais de mainlevée des garanties associées

25 €

Forfait de prise de nantissement

170 €

Frais de changement de quantième, de compte de prélèvement

25 €/opération

Attestations diverses liées à la caution délivrée

30 €

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt. (3) Le taux dépend du montant du prêt, de sa durée, des garanties, de la structure financière du client et du chiffre d'affaires réalisé. (4) Taux d'intérêt indexé sur le taux de Base CCF (TB) auquel s'ajoute une majoration. Le TB CCF est de 9,40 % au 01/04/2025. Le TB est déterminé par chaque banque et sert de base pour calculer le taux conventionnel de certains crédits. (5) Hors TEG.

Épargne et placements financiers

Conseil en investissement et transmission d'ordres

Conformément à la réglementation applicable et au titre de la fourniture des services de conseil en investissement non-indépendant et de réception et transmission d'ordres pour compte de tiers, la Banque se réserve la possibilité de percevoir des rétrocessions de frais de gestion perçus par la société de gestion d'un OPC commercialisé par la Banque. Cette rétrocession sera calculée sur la base de l'actif net de l'OPC concerné conformément aux conventions de placement conclues entre la Banque et les sociétés de gestion des OPC distribués par cette dernière. Le détail du taux et du montant applicable à l'opération réalisée par l'investisseur lui sera présenté préalablement à sa souscription, puis annuellement, après la fourniture du service.

Les opérations réalisées sur des OPC commercialisés par la Banque pourront également entraîner la perception par cette dernière de droits d'entrée, dont le montant maximal, pouvant varier selon les OPC, sera indiqué dans les documents réglementaires de l'OPC concerné (notamment Document d'Informations Clés (DIC)). L'investisseur sera informé par la Banque, préalablement à sa souscription, du montant de ces droits d'entrée.

Ordres de Bourse - Compte-titres ordinaire

» Les présents tarifs sont affichés hors Taxes locales sur les Transactions Financières⁽¹⁾⁽²⁾

Frais de transaction⁽³⁾ - Marchés Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Paris, Amsterdam, Bruxelles ⁽³⁾		% du montant de l'ordre	Min.
Internet ⁽⁴⁾	Forfait « Invest Expert »	0,24 %	16,80 €
	Forfait « Invest »	0,56 %	8,40 €
Agence		1,43 %	17,90 €

(1) La taxe sur les transactions financières (TTF) est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant celle d'imposition. Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisés, qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un mandat de gestion. Au jour d'édition de cette plaquette, le taux pour les marchés Paris, Amsterdam, Bruxelles est de 0,30%. (2) Les éventuelles taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessus. (3) Les taux présentés sont appliqués sur le montant de l'ordre et incluent les frais d'exécution. (4) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (5) Hors éventuelle commission de change et taxes locales. (6) Tarif également applicable en cas de Titres non cotés inscrits sur un Compte-Titres Ordinaire. (7) Frais perçus par la Banque lors de la souscription, et applicables sur le montant de l'ordre. Certains OPC appliquent également des frais de sortie. Les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC de droit français ou étranger et leur montant maximum est renseigné dans les documents suivants : Document d'Informations Clés (DIC) et Prospectus (documents réglementaires disponibles auprès des agences CCF ou sur ccf.fr). Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujetti. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital. (8) Frais applicables sur le montant de l'ordre en cas de souscription. (9) Frais perçus par la société de gestion et/ou l'OPC, applicables sur le montant de l'ordre.

Frais de transaction⁽³⁾⁽⁵⁾ - Autres Marchés

	Internet ⁽⁴⁾	Agence		
	% du montant de l'ordre	min.	% du montant de l'ordre	min..
États-Unis	0,62 %	38 €	1,50 %	53 €
Italie / Espagne / Allemagne / Royaume-Uni	0,67 %	41 €	1,50 %	58 €
Autres marchés	0,77 %	47 €	1,50 %	66 €

Frais de transaction - Titres non cotés⁽⁶⁾

1,20%⁽⁵⁾ plafonné à 240 € par opération

Frais sur les Organismes de Placement Collectif (OPC) - hors ETF (OPC cotés)

OPC sélectionnés auprès de nos partenaires	Internet ⁽⁴⁾	Agence
Droits d'entrée ⁽⁷⁾	0,50 %	1,20 %
Frais de transaction ⁽⁸⁾	GRATUIT	
Autres OPC	Internet ⁽⁴⁾	Agence
Droits d'entrée ⁽⁹⁾	Selon le Document d'Informations Clés	
Frais de transaction ⁽⁸⁾	0,50 %	1,20 % (max. 30 €)

Frais de gestion OPC

Ils sont prélevés au cours de l'année sur la performance du fonds par la société de gestion du fonds concerné et donc déduits de la valeur liquidative ; leur taux annuel est précisé dans le DIC du fonds.

Droits de garde TVA

» Les droits de garde du compte sont prélevés par semestre en juillet et en janvier, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre.

Droits de garde sur :

- Les Organismes de Placement Collectifs (OPC) sélectionnés auprès de nos partenaires **GRATUIT**
- Les autres OPC, les titres cotés et non cotés et les autres valeurs, selon le nombre d'ordres exécutés sur les Marchés réglementés ou non réglementés sur le semestre considéré :

Comptes-titres	Moins de 15 ordres/semestre*		A partir de 15 ordres/semestre
Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Commission proportionnelle par tranche	+	Commission fixe par ligne
Jusqu'à 50 000 €	0,15 %		2,50 € ⁽¹⁾ sur ligne cotée
De 50 000 € à 100 000 €	0,12 %		12,50 € sur ligne non cotée
Au-delà de 100 000 €	0,08 %		

* Un minimum de 15 € est prélevé par semestre.

Autres frais

- Tenue de compte-titres **TVA** 5,83 € par semestre
 Accès illimité aux cotations sur les marchés **GRATUIT**

Paiement des coupons TVA

- valeurs Euronext⁽²⁾ **GRATUIT**
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear **GRATUIT**
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger 2,50%

Transfert de titres vers un autre établissement

- Valeurs admises sur un marché réglementé France ou étranger 15 € par ligne
- Titres non cotés 50 € par ligne

Frais sur Opérations sur titres (OST)

- OST disponible en ligne **GRATUIT**
 OST (réponse sous format papier) 12,80 €

Gestion de portefeuille sous mandat **TVA**

» Le CCF s'est associé à des acteurs reconnus pour leur savoir-faire en matière de gestion de portefeuille. Nous mettons à votre disposition une offre de mandats en architecture ouverte, accessible et adaptée à vos besoins et projets.

Pour toute information liée à cette offre nous consulter

Relevés de portefeuille **TVA**

- Fréquence par défaut : trimestrielle **GRATUIT**
- Fréquence sur demande : mensuelle 8,34 €/an
- Relevé à la demande 25 €/relevé

Épargne retraite et salariale

Solutions Retraite et Salariale nous consulter

Assurances et prévoyance

Protection des personnes

KOREGE e-Vanoise 2⁽¹⁾ nous consulter

Prévoyance permettant à un Entrepreneur Individuel ou à une Personne Morale de couvrir un crédit de trésorerie CCF en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) de l'assuré

KOREGE Solution Homme Clé⁽²⁾ nous consulter

Prévoyance permettant le versement d'un capital à une personne morale en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) de l'Homme Clé assuré

Protection des biens

CCF Pro Moyens de Paiements⁽³⁾ 24,24 € par an

Assurance perte ou vol des moyens de paiements professionnels des Entrepreneurs Individuels

CCF Pro Multirisque⁽⁴⁾ nous consulter



(1) KOREGE e-Vanoise 2 est un Contrat d'assurance collective en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie à adhésion individuelle et facultative n°004/800/373, souscrit par le CCF auprès de KOREGE - Société d'Assurance du Groupe MATMUT - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros entièrement libéré - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre - N° ADEME:FR232701_01ZKVD - Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie - Adresse postale: 76030 Rouen Cedex 01. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(2) KOREGE Solution Homme Clé est un Contrat d'assurance collective en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie à adhésion individuelle et facultative n°001/900/372, souscrit par CCF auprès de KOREGE - Société d'Assurance du Groupe MATMUT - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros entièrement libéré - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre - N° ADEME:FR232701_01ZKVD - Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie - Adresse postale: 76030 Rouen Cedex 01. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(3) CCF Pro Moyens de Paiements est un contrat d'assurance collective souscrit par le CCF auprès de Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 €, siège social : 2, rue Vasco de Gama - Saint Herblain, 44931 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659. **(4)** CCF Pro Multirisque est un contrat d'Assurance Multirisque Professionnelle conçu par Chubb European Group SE et distribué par le CCF en qualité de courtier en assurances. Cette offre est proposée par l'intermédiaire de Kerels Solutions, Société de courtage en assurances. Chubb European Group SE - Entreprise régie par le Code des assurances siège La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord - 92400 COURBEVOIE au capital social de 896 176 662 € RCS NANTERRE 450 327 374 - Kerels Solutions, SAS au capital de 112 309 euros, dont le siège social est 112 avenue Kléber, 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 524 114 600, courtier en assurances inscrit au registre de l'ORIAS sous le numéro 10 057 441 (www.orias.fr) - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

Produits n'étant plus commercialisés

Conventions

Convention Professionnels avec :

• carte Visa Gold Business	23 €
• carte Visa Business	17 €

Convention Contrat Pro avec :

• carte Visa Gold Business	42,50 €
• carte Visa Business	37,50 €

Convention Fusion Start 17 €

Convention Fusion Fast 25 €

Convention Fusion Smart 30 €

Assurances et prévoyance

KOREGE Protection Homme Clé ⁽¹⁾	nous consulter
KOREGE e-Vanoise ⁽¹⁾	nous consulter
Assurance Homme Clé ⁽¹⁾	nous consulter
Elys Homme Clé ⁽¹⁾	nous consulter
Vanoise ⁽¹⁾	nous consulter
KOREGE Vanoise ⁽¹⁾	nous consulter
Pack Confiance ⁽¹⁾	nous consulter
Capital Permanence I et II ⁽¹⁾	nous consulter
ATOLL Prévoyance ⁽²⁾	nous consulter
Frais Généraux ⁽³⁾	nous consulter
Elysées Retraite Indépendants ⁽⁴⁾	nous consulter

(1) KOREGE - Société d'Assurance du Groupe MATMUT - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros entièrement libéré - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre - N° ADEME : FR232701_01ZKVD - Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie - Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 01. Dans la limite des dispositions contractuelles. (2) Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. (3) AIG Europe S.A. - Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX-1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 passerelle des reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 149.02.42.22 - Facsimile : +33 149.02.44.04. (4) Contrat d'assurance collective sur la vie en euros et à capital variable souscrit par l'association APRINSS auprès de HSBC Assurance Vie (France), SA au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre - N° ADEME : FR232701_03ZAGT. Siège social : Immeuble Cœur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - 92 400 Courbevoie. Adresse postale : 38 avenue Kléber, 75116 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

Résoudre un litige

Vos interlocuteurs

En cas de difficulté ou de litige relatif aux services qui vous ont été fournis ou à l'exécution des contrats que vous avez conclus avec le CCF, nous mettons à votre disposition un dispositif de traitement des réclamations et de médiation.

D'abord et en priorité, rapprochez-vous de votre agence CCF.

Particulièrement attentifs à vous apporter un service de qualité, votre conseiller habituel ainsi que le Directeur de votre agence sont les plus à même pour répondre à votre réclamation.

👤 directement en rendez-vous,

✉️ par messagerie sécurisée dans votre Espace Pro Client CCF - rubrique « Mon Conseiller »

✉️ par courrier,

📞 par téléphone,

💻 par Internet : ccf.fr rubrique « Aide et contacts »,

[Formulaire de réclamation - CCF](#)

Si le désaccord persiste, adressez-vous alors à la Direction Expérience Client du CCF qui procèdera à une nouvelle analyse de votre demande.

✉️ par courrier :

CCF Direction Expérience Client
103 Rue de Grenelle - 75007 Paris

💻 par Internet : ccf.fr, rubrique « Aide et contacts »

[Formulaire de réclamation - CCF](#)

Par téléphone : **0 800 215 915** Service & appel gratuits (1)

Le suivi de votre réclamation :

Les délais sont calculés à compter de l'envoi de votre première réclamation, le cachet de la poste faisant foi.

- un accusé de réception sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation,
- une réponse communiquée dans un délai de 15 jours et au maximum 35 jours pour les réclamations relatives aux services de paiements,
- 2 mois dans tous les autres cas,
- une lettre d'attente vous est adressée si la situation le nécessite.

• Le Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)

Pour les litiges relatifs aux produits d'investissement tels que : gestion de portefeuille titres, transmission et exécution d'ordres de bourse, OPC (Organisme de Placement Collectif), Fonds Commun de Placements, tenue de comptes-titres, épargne salariale...

Par voie électronique : sur le site www.amf-france.org

Par courrier : Autorité des Marchés Financiers - Le Médiateur
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

• Le Médiateur du crédit de la Banque de France

Pour un litige relatif à un crédit.

Par voie électronique sur le site :
www.mediateur-api.akio.cloud/banquedefrance-mediation/view/mediation/declarant/welcome

Vous avez la possibilité d'engager une action judiciaire à tout moment.

(1) Le numéro de téléphone destiné à recueillir l'appel d'un consommateur en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu avec un professionnel ou le traitement d'une réclamation ne peut pas être surtaxé. Numéro vert gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine.

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Appelez ou prenez RDV avec votre conseiller CCF

Contactez le Centre de Relations Clients : **01 55 69 74 74**

Composez le **+33 1 55 69 74 74** depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30.

Pour les jours fériés, les horaires d'ouverture sont de 9h à 17h30.

Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à vendredi) sont travaillés, mis à part le 1^{er} janvier, le Lundi de Pâques, le 1^{er} mai, le 8 mai et le 25 décembre.

Connectez-vous sur ccf.fr



Publié par CCF

30/11/2025 (mise à jour édition)

CCF

S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle - 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

Crédit photo : Romain Farge - Réf. 25.002

